

6 - Personnel Communal - Recrutement d'un chargé de communication - Modificatif à la délibération du 7 juillet 2011

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : L'emploi du chargé de communication, adjoint au directeur pour le multimédia, est pourvu depuis le 1^{er} septembre 2011 par un agent contractuel à temps complet qui bénéficie en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'un contrat à durée déterminée dans les conditions définies par délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2011.

Une erreur matérielle ayant été faite dans la délibération susvisée en ce qui concerne la rémunération de l'agent, il est proposé au Conseil Municipal de la rectifier et d'attribuer à l'Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires de 1^{ère} catégorie un coefficient de 6,87. Les autres éléments de rémunération demeurent inchangés.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce modificatif.

«Mme Martine JEANNIN : Merci Monsieur le Maire. Je profite de ce rapport juste pour vous livrer quelques chiffres qu'il m'a semblé intéressant de vous faire connaître et qui concernent le recrutement des agents dans les communes, recrutement qui a fait un bond de 18,52 % entre 2002 et 2009 dans toutes les collectivités, départements et régions. C'est ainsi que dans les communes il y a 87 000 agents de plus soit une augmentation de 2,5 % par an alors que l'emploi privé n'augmente que de 0,4 %. Les fonctionnaires d'État ont diminué de 0,2 % et la fonction hospitalière a augmenté de 1,8 % par an. Tous ces chiffres seront annexés au projet de loi de finances 2012 qui sera discuté prochainement et qui permettra de savoir qui de l'État, des régions, des départements, des communes ou intercommunalités devront faire des efforts nécessaires pour réduire les dépenses publiques. C'est juste une information, merci.

M. LE MAIRE : Ce que vous dites est juste mais il faut donner l'explication. C'est lié essentiellement au transfert des agents techniques qu'on appelle les «TOS», les TOS en direction des régions et des conseils généraux, l'augmentation résulte essentiellement de cela. En fait là, il y a une erreur dans le libellé, ce n'est pas recrutement, nous nous sommes déjà prononcés sur ce dossier. En fait, il y a eu une petite erreur matérielle dans la précédente délibération dans l'indication de la rémunération et c'est pour cela que ça repasse. Quant au reste, c'est vrai qu'effectivement il y a eu des augmentations mais qui sont explicables par ce transfert de personnel avec dans un premier temps des recettes et dans un deuxième temps beaucoup moins de recettes.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, dans la logique du vote précédent nous nous abstenons mais j'en profite aussi, puisque vous avez répondu tout à l'heure à nos interrogations sur la communication en disant que la Ville est belle et qu'on peut l'apprécier quand on la découvre, qu'on est tout à fait d'accord là-dessus.

M. LE MAIRE : Ça me rassure.

M. Pascal BONNET : Vous savez bien qu'on apprécie notre ville. Simplement on trouve que votre façon de communiquer et d'essayer de lui donner de l'attractivité n'est pas pertinente. J'ai convié des amis lorrains à venir visiter Besançon à la Toussaint et ils m'ont dit que cette ville est très belle, qu'ils ne la connaissaient pas et ils n'étaient que de Lorraine, donc il y a un travail à faire en matière de communication. Je ne doute pas qu'il y a une politique en matière de tourisme qui essaie de se mettre en place. Cela fait des années depuis que je siège ici que j'entends parler d'un projet. Jean-François GIRARD a une volonté politique, on le sait, mais aujourd'hui on est encore dans cette situation de méconnaissance de Besançon et je ne pense pas que cette communication de la région qui ne vise pas forcément les touristes, qui vise d'autres catégories de personnes apportera grand chose.

M. LE MAIRE : Je sais que vous ne faites pas partie de ceux qui critiquent systématiquement la Ville Monsieur BONNET, je vous en donne acte. Simplement, le service Communication tient à votre disposition l'ensemble de tous les documents qui ont ces dernières années fait qu'on a parlé de Besançon au niveau national et international et je crois que si vous êtes honnête et je crois que vous l'êtes, vous pourrez mesurer combien effectivement on parle de notre ville très souvent, aujourd'hui c'était sur France Inter et ARTE, quasiment chaque mois il y a plusieurs interventions sur les chaînes de télévision nationales et internationales et plusieurs fois par mois des émissions de radio, des articles de presse en nombre très important. Je n'aime pas imprimer pour rien mais si on les a, qu'on vous amène les press-book de tout ce qu'il y a eu depuis une dizaine d'années, vous verrez que l'on parle beaucoup effectivement de Besançon mais c'est vrai que nous partons peut-être de loin et qu'il y a encore à faire. Voilà, mais je vous donne acte que vous ne faites pas partie de ceux qui perpétuellement dénigrent cette ville. J'aimerais que vous soyez plus nombreux et que votre exemple soit suivi».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions du Groupe UMP-NC : M. ROSSELOT, M. GIRERD, M. BONNET, M. OMOURI (2), Mme PEQUIGNOT), adopte ce modificatif.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.